SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 AOÛT 2023

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 août 2023.

APPROBATION - ENTENTE INTERMUNICIPALE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AYANT CONSTITUÉ LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Le conseil approuve la modification de l'entente intermunicipale afin de changer la date de fin de l'entente.

AUTORISATION DE DÉPENSES - MEMBRES DU CONSEIL - MISSION EN FRANCE

Le conseil autorise le maire Mario Lemay ainsi que la conseillère Lucie Bisson à participer aux événements précités et à dépenser un montant n'excédant pas 4 500 $ par personne dans le cadre des différents événements auxquels ils représenteront la Ville de Sainte-Julie, lesquels se tiendront du 19 au 29 octobre 2023, à Béthune, La Rochelle et Nevers, en France.

AUTORISATION - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante:

Activité	Date et lieu	Coût/Personne	Nombre de membres
Visite à l'Assemblée nationale du Québec	3 octobre 2023 Assemblée nationale du Québec à Québec	Frais de déplacement, y compris de stationnement Frais de repas	8

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Le conseil autorise la directrice générale à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière au MIFI pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action, ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente et à y apporter

toute modification jugée nécessaire et confirme la contribution financière de la Ville au projet à la hauteur de 50 % du montant des dépenses admissibles, à raison d'un montant de 177 330,50 $ pour une période de trois ans. Le conseil demande au MIFI d'y contribuer à raison de 50 % du montant des dépenses admissibles, soit pour un montant de 177 330,50 $ pour une période de trois ans.

ADOPTION - POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le conseil adopte la Politique-cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ainsi que la Politique de confidentialité.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Le conseil accepte les termes et conditions de l'entente intitulée « Entente de services aux personnes sinistrées » à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une durée de deux ans, soit du 2 décembre 2023 au 2 décembre 2025, et renouvelable pour une seule période d'un an.

APPUI - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR, VOLET 1

Le conseil appui le dépôt d'une aide financière, par le CCSSJ, pour la rénovation de la piscine intérieure et la construction d'un nouveau gymnase double.

APPROBATION - LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil accepte de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 11 août 2023 au 7 septembre 2023.

ATTRIBUTION - CONTRATS DE LOCATION DE QUATRE (4) IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

Le conseil attribue les contrats de location des quatre (4) imprimantes multifonctions, soit:

- À l'entreprise XMA Solutions Technologiques pour une imprimante multifonctions au Service de l'urbanisme, modèle Xerox Altalink C8145, pour une somme de 7 411,06 $, toutes taxes comprises.

- À l'entreprise Copicom inc pour deux imprimantes multifonctions aux Services des finances et des infrastructures et gestion des actifs, modèle Kyocera TASKalfa 5054ci, pour une somme de 14 823,50 $, toutes taxes comprises.

- À l'entreprise Copicom inc. pour une imprimante multifonctions au Service des loisirs, modèle Kyocera TASKalfa 2554ci, pour une somme de 4 858,60 $, toutes taxes comprises.

D'autoriser une dépense de 948,54 $, toutes taxes comprises (incluant les pièces et la main d'œuvre), pour le transfert et la configuration de l'appareil gobe-sous de l'imprimante actuelle à la bibliothèque vers la nouvelle imprimante.

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil approprie l'approprie un montant de 500 000 $ à même l'excédent de fonctionnement affecté - rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 3 novembre 2023.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 NOVEMBRE 2023 – MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil fixe une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 3 novembre 2023 :

Règlements :

1009	39 700 $	sur 5 ans au lieu de 10 ans
1202	60 400 $	sur 10 ans au lieu de 15 ans
1009	11 192 $	sur 2 ans au lieu de 20 ans
1269	35 314 $	sur 5 ans au lieu de 20 ans
1277	41 552 $	sur 5 ans au lieu de 20 ans

ADJUDICATION - TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 – PROJET SI-23-237, LOT 1

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de scellement de fissures pour les années 2023 et 2024 à l'entreprise Cimota inc. pour un montant de 184 394,61 $, toutes taxes comprises.

AUTORISATIONS - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - DISPOSITION DES BALAYURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2023

Le conseil autorise une dépense supplémentaire de 33 801,31$, toutes taxes comprises, au contrat de disposition de balayures de rues pour l'année 2023 octroyé à l'entreprise Matrec, une division de GFL Environmental inc. portant la valeur totale de la dépense autorisée à 56 774,73 $, toutes taxes comprises.

Le conseil autorise une dépense par bon de commande pour le transport des balayures de rues au Poste de Camionnage en Vrac Région 06 inc., pour un montant de 10 262,86 $, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION - ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE - SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET SI-23-243, LOT 2 - FONDS DE ROULEMENT

Le conseil attribue le contrat relatif à des services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour l'installation d'équipements électriques associés à l'électrification de la flotte de véhicules électriques de la Ville aux ateliers municipaux à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour un montant de 34 446,51 $ incluant la réserve pour imprévus.

REJET DES SOUMISSIONS - RÉPARATIONS PONCTUELLES DE CHAUSSÉES - PROJET SI-23-240, LOT 1

Le conseil rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres concernant des réparations ponctuelles de chaussées, projet SI-23-240, lot 1.

APPROBATION - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2022

Le conseil approuve le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2022.

MANDAT - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS

Le conseil confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LA RUE NOBEL - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme sa contribution financière au projet, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil verse une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

Nom	Événement	Montant
Delphine Millette	Coupe provinciale (gymnastique)	150 $
Mégane Jodoin	Championnat national (football)	300 $
Total		450 $

AIDES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT - ÉDITION 2023 DU DÉFILÉ DE NOËL ET ACQUISITION D'UN DÔME - DÉFILÉ DE NOËL STE-JULIE

Le conseil accorde une aide financière de 18 000 $ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de l'édition 2023. Il accorde une aide financière de 5 000 $ à cet organisme pour le remboursement de l'achat d'un dôme.

AIDE FINANCIÈRE - ORGANISME COMMUNAUTAIRE - CARREFOUR FAMILIAL

Le conseil accorde une aide financière au montant de 1 000 $ à l'organisme Carrefour familial de Sainte-Julie.

RATIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - 50E ANNIVERSAIRE D'ORGANISMES

Le conseil accepte de ratifier le versement d'un montant de 500 $ chacun aux organismes Club FADOQ Sainte-Julie, Club optimiste Ste-Julie et Groupe Scout de Sainte-Julie pour souligner leur 50 ans d'existence.

ADOPTION - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

Le conseil adopte la mise à jour de l'Annexe 1 de la Politique de soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente, afin d'ajouter le volet « soutien à l'embauche de ressources pour des tâches administratives » à la catégorie des organismes jeunesses régionaux.

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES 2023 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-131

Le conseil autorise l'Association de ringuette de Ste-Julie inc. à tenir une route payante le 16 septembre 2023.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION - MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-044

Le conseil accepte de renouveler les mandats des membres suivants du comité de démolition pour une période d'un an :

- M. Eric Faucher, conseiller municipal, à titre de président;
- Mme Sylvie Beaulieu, conseillère municipale;
- M. Sylvain Dubuc, conseiller municipal;

Le conseil nomme M. Christian Huard, conseiller municipal, à titre de membre substitut du comité de démolition pour une période d'un an.

RENOUVELLEMENT - RÉSOLUTION 21-673 - APPROBATION - PIIA - PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL (RESTAURANT SCORES) - 1940, RUE LÉONARD-DE VINCI - ZONE C-151

Le conseil accepte de reconduire la résolution 21-673 pour une nouvelle période maximale de douze (12) mois consécutifs à compter de la présente.

ADOPTION - RÈGLEMENT 728-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 728 AFIN D'AJOUTER DES FONCTIONS AUDIT COMITÉ

Le conseil adopte le Règlement 728-5 modifiant le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne 728 afin d'ajouter des fonctions audit comité.

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le second projet de règlement 1101-116 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1103-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN DE MODIFIER LES MONTANTS ATTRIBUABLES AUX CONTRAVENTIONS

Le conseil adopte le Règlement 1103-10 modifiant le Règlement de lotissement 1103 afin de modifier les montants attribuables aux contraventions.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1104-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le Règlement 1104-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1108-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le Règlement 1108-20 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1204-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1204 AFIN DE DÉCRÉTER UN TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 1 000 000 $

Le conseil adopte le Règlement 1204-1 modifiant le Règlement 1204 afin de décréter un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition qui excède 1 000 000 $.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1320 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ABROGATION DU RÈGLEMENT 1165

Le conseil adopte le Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1321 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 312 000 $ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Le conseil adopte le Règlement 1321 décrétant un emprunt de 312 000 $ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.